REGLEMENT PARTICULIER RALLYES
Rallye Régional du Printemps de Bords
19 - 20 mai 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard FFSA 2018

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 9 avril 2018
Ouverture des engagements :	Lundi 9 avril 2018
Clôture des engagements :	Lundi 7 mai 2018
Publication de la liste des engagés	Mercredi 16 mai 2018
Parution du road book :	Samedi 19 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Salle du Marché à BORDS
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 19 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Vérifications des documents et des voitures :	Samedi 19 mai 2018 de 14h30 à 19h15 Salle des Anciens-Place de l'Eglise - BORDS
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 19 mai 2018 de 15h00 à 20h30 Rue du Cadran à BORDS
1ère réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 19 mai à 18h00 à la médiathèque de BORDS
Publication des équipages admis au départ : et publication des heures et ordre de départ	Samedi 19 mai 2018 à 20h45 Médiathèque de BORDS
Dimanche 20 mai 2018	
Départ de la 1ère voiture:	Parc Fermé (Rue du Cadran à BORDS) après le dernier concurrent du rallye VHC
Arrivée de la 1ère voiture :	Podium d'arrivée BORDS
Publication des résultats partiels :	Au panneau d'affichage officiel à la Médiathèque de Bords.
Arrivée de la 1ère voiture :	Podium d'arrivée BORDS
Vérification finale :	Garage BORDS AUTOSERVICE - 17430 BORDS Tél. : 05-46-83-86-92
Publication des résultats du rallye :	15 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel
Remise des prix :	Sur le podium d'arrivée.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan organise les 19 et 20 mai 2018, le RALLYE REGIONAL DU PRINTEMPS DE BORDS en qualité d'organisateur administratif et technique.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le 13 février 2018 sous le numéro 06/2018 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organiser numéro 122 en date du 13 février 2018 .

Comité d'Organisation

Président : M. Jérôme PIQUENOT
Trésorier : M. Hervé HENO
Secrétaire : Catherine CONDEMINE

Secrétariat du Rallye:

ASA SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Téléphone : 05-46-44-23-23 / Fax : 05-46-44-75-82

Permanence du Rallye :

- du 9 avril 2018 au 18 mai 2018 – du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 à l' ASA SPORT AUTOMOBILE OCEAN
- Samedi 19 mai 2018 de 16h00 à 21h00 - Dimanche 20 mai 2018 de 7h00 à 18h30 au PC - Médiathèque de BORDS – Tel : 05 46 83 63 95

Organisateur technique

ASA SPORT AUTOMOBILE OCEAN**,** représentée par M. Jérôme PIQUENOT ou toute personne dûment mandatée, 1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs

Président du Collège :	M. Dominique JOUBERT (14860/1106)
Membres du Collège :	Mme Cathy CONDEMINE (56617/1110)
	M. Michèle MEYER (2979/1110)
Directeur de Course :	M. Joseph LORRE (10395/1202)
Directeur de Course Adjoint :	M. Patrick ORILLAC (14992/1004)
	M. Bernard CONDEMINE (6916/1110)
Directeurs de Course Délégués aux épreuves	M. Roger DESMOULINS (4799/1110)
	M Jean-Louis MINEUR (29169/1209)
Directeurs de Course Voiture d'encadrement :	M. Jacques POINOT (5558/1101)
Médecin Chef :	M. Jean-Pierre RIGOBERT (7967/1110)
Commissaire Technique Responsable :	M. Jean-Luc PHELIPEAU (9060/1110)
Commissaires Techniques :	M. Lionel DUBOIS (6168/1111)
	M. Sébastien BLANCHARD (214917/1110)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

M. Henri Louis LE GUELLAUT (5555/1104) M. Jacky COUTURIER (8316/1104)
Chargée des relations avec la presse : M. Sylvain BERGERON (50286/1101)

Nombre de postes de commissaires : 10 sur ES LES CHEVALLONS et 17 sur ES BAPAILLE-LA TREUILLE

Nombre de commissaires **32**

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 4

1.2P. ELIGIBILITE

Le RALLYE REGIONAL DU PRINTEMPS DE BORDS compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord 2018
- Le Challenge des Notes d'Or 2018

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 19 mai 2018, Salle des Anciens – Place de l'Eglise - BORDS, de 14h30 à 19h00.
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 19 mai 2018, Place de l'Eglise - BORDS, de 14h45 à 19h15.
L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués

Après les vérifications techniques, les voitures entreront en parc fermé, Etablissement GRANDON – Rue du cadran à Bords;

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :
L'original des licences (pilote et copilote)
L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
L'original du passeport technique
L'original de la fiche d'homologation de la voiture.
Les photocopies de ces documents, à l'exception de la fiche d'homologation, doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

Les vérifications finales seront effectuées au
Garage Bords Auto Services
22 Rue de la Tour -17430 BORDS
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA
L'organisateur a souscrit, auprès d'AXA ASSURANCE à La Rochelle, une police d'assurance garantissant sa responsabilité pour les manifestations sportives concernant les véhicules terrestres à moteur.
2.1.1. Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au RALLYE REGIONAL DU PRINTEMPS DE BORDS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le LUNDI 7 mai 2018 à minuit, accompagnée des photocopies et du **chèque d'engagement à :**
A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05-46-44-23-23 / Fax : 05-46-44-75-82 / Mail : SAO17@wanadoo.fr
Si cette demande est envoyée par télécopie ou par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte (grèves de La Poste comprises).

3.1.10P. Compte tenu du Rallye Régional VHC et du Rallye VHRS, **l**e nombre maximum des engagés pour les 3 rallyes est fixé à 150 voitures maximum. L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si en date du 7 mai, le nombre total d'engagés des 3 épreuves est inférieur à 100

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs, y compris la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers : Montant de l'engagement de base : 295 €
- **Conditions particulières** :
  Pour les équipages dont le pilote ET le copilote sont membres du SAO, remise de 20 € (si un seul membre du S.A.O., remise divisée par 2, soit 10 €) sera effectuée sur les droits d'engagement.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports.
Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du Rallye devra être autorisée par les organisateurs.
Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du Rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

3.2.10P Tous les concurrents, pilotes et officiels devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

3.3P. ORDRE DE DEPART
Conforme à la réglementation FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.P. ASSISTANCE
Conforme au règlement standard FFSA
Le parc d'assistance se situe à ROMEGOUX.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

4.3.2P. Parc d'assistance

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser **30km/h**, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.1P. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :
- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer **sous chaque voiture de course une bâche étanche** (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer **sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le RALLYE REGIONALE DU PRINTEMPS DE BORDS représente un parcours de 131,860 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,850 km.
Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 LES CHEVALLONS	6,780 km	3 fois
ES 2-4-6 BAPAILLE-LA TREUILLE	5,170 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.
Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** maximum.

6.2.2P Véhicules

Conforme au règlement standard FFSA
L'organisateur délivrera un autocollant avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre. Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances. La couleur du numéro devra être différente de celle utilisée pour le numéro de course.
Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Road Book.
Aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé

6.2.4P. Contrôles

Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 19 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Une fiche de contrôle de reconnaissances sera remise à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire.
Cette fiche devra être présentée à chaque demande et sera remise impérativement aux contrôles administratifs.

6.2.6P Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir une photo d'identité récente et nette.
Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

6.2.7P Pénalités

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et conformément à l'article 6.2.4 page 19 du France Auto Règlement Rallyes 2018, les sanctions seront :

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisées ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série : départ refusé **et** amende du montant du droit d'engagement de base (295 €) **et** demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

- Autres infractions :
  - 1ère infraction, selon la gravité : de 1 mn à 3mn ou départ refusé et/ou amende du montant de l'engagement de base (295€).
  - 2ème infraction : interdiction de prendre le départ **et** demande de sanction à la FFSA **et** amende du double du montant de l'engagement de base (590€)
    Les trois pénalités sont cumulées.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.
Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs

6.4P. ***CIRCULATION***

6.4.1P. Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.** Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités suivantes :
1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €
2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn
3ème infraction : exclusion.

6.4.2P. Un carnet d'infractions sera remis à chaque équipage.
Il devra être disponible et présenté à toute demande d'un officiel pendant toute la durée du rallye.
Ce carnet devra obligatoirement être restitué en fin de rallye avec le carnet de bord sous peine d'exclusion de l'équipage. L'équipage est seul responsable de son carnet d'infractions.

6.4.6P .... Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition doivent être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie.
Le non-respect de cette règle entraînera la convocation au Collège des Commissaires Sportifs.
Des pénalités pourront être appliquées.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. ***DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES***

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »
- Chef de poste : chasuble orange marquée « CHEF DE POSTE »
- Relations Concurrents : vêtement marqué « RELATIONS CONCURRENTS »

7.3P. ***CONTROLES DE PASSAGE – CONTROLES HORAIRES – MISE HORS COURSE***

7.3.5P. .Le pointage du carnet de bord ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. **Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.**

7.5.16P ***Interruption d'une épreuve spéciale***
Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs un temps qu'il considère comme le plus équitable.
Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un ARRET de course ne peut tirer profit de cette mesure

.

7.5.17P ***Sécurité des Concurrents***

7.5.17.1 Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50m au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

7.5.17.2 Chaque voiture de compétition aura à son bord une ''croix rouge'' et un signe ''OK'' vert (format A4). La présence d'une lampe de poche est également recommandée.
En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la ''croix rouge'' devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes.
En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe ''OK'' devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes.
Si l'équipage quitte la voiture, le signe ''OK'' devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

7.5.17.3 S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.
Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.
L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge
Les dépanneuses à disposition des Directeurs de Course pourront monter sur leur plateau, à quelque moment que ce soit pendant la durée de la manifestation, uniquement des véhicules ayant abandonné et étant en état de rouler sur leurs 4 roues équipées de pneumatiques, pour les déposer en dehors des épreuves spéciales.

7.5.17.4 Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.
Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17, pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.
Il sera établi :

- un classement GENERAL
- un classement par GROUPE
- un classement par CLASSE
- un classement FEMININ

9.6P. Le classement féminin est réservé aux pilotes féminines déclarées en qualité de 1er pilote sur le bulletin d'engagement.
9.8P. En cas d'interruption définitive d'un rallye, si un classement est établi, les points attribués seront proportionnels au kilométrage d'ES retenu pour le classement parcouru, à savoir :

- si plus de 50% du kilométrage d'ES prévu au règlement a été parcouru, 100% des points seront attribués
- si de 10 à 50% du kilométrage d'ES prévu au règlement a été parcouru, 50% des points seront attribués
- si moins de 10% du kilométrage d'ES prévu au règlement a été effectué, aucun point ne sera attribué.

ARTICLE 10P. PRIX

1 - **Prix en espèces** (ces prix sont cumulables), la répartition se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT PAR GROUPE

Premier	150 €
Deuxième	100 € si plus de 5 partants
Troisième	50 € si plus de 7 partants

Dans les groupes comportant moins de 5 partants, 50 % des prix prévus au groupe seront distribués.

CLASSEMENT PAR CLASSE

Premier	250 €
Deuxième	100 € si plus de 5 partants
Troisième	50 € si plus de 7 partants

Dans les classes comportant moins de 5 partants, 50 % des prix prévus à la classe seront distribués.

CLASSEMENT FEMININ

Première	125 €

Seront confondues pour les primes : les classes R3D/R3T/R3C – les classes R2C/R2B/R2J – les classes R1B/R1A

2 – **Coupes et (ou) Prix en nature** :

- 2 coupes **et (ou) Prix en nature** aux 3 premiers du scratch
- 2 coupes **et (ou) Prix en nature** aux 3 premiers dans les classes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Récompenses aux Commissaires de Route :
Des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

La Remise des Prix se déroulera sur le podium d'arrivée

Les prix en espèces seront envoyés par la poste à partir du Mardi 22 mai 2018.

RALLYE REGIONAL DU PRINTEMPS DE BORDS

Annexe « EPREUVES SPECIALES »

PREMIERE SECTION

PARC FERMÉ BORDS – PARC DE REGROUPEMENT BORDS
43,890 km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 11,950 km

Epreuve Spéciale n°1 « LES CHEVALLONS»	5,170 km
Epreuve Spéciale n°2 « BAPAILLE-LA TREUILLE »	6,780 km

DEUXIEME SECTION

PARC DE REGROUPEMENT BORDS – PARC DE REGROUPEMENT BORDS
43,250 km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 11,950 km

Epreuve Spéciale n°3 « LES CHEVALLONS»	5,170 km
Epreuve Spéciale n°4 « BAPAILLE-LA TREUILLE »	6,780 km

TROISIEME SECTION

PARC DE REGROUPEMENT BORDS – PARC FERMÉ BORDS
44,720 km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 11,950 km

Epreuve Spéciale n°5 « LES CHEVALLONS»	5,170 km
Epreuve Spéciale n°6 « BAPAILLE-LA TREUILLE »	6,780 km

Soit une longueur totale du rallye de 131,860 km comportant :
6 épreuves spéciales totalisant 35,850 km

RALLYE RÉGIONAL DU PRINTEMPS DE BORDS

ITINÉRAIRES ET CONTROLES

DIMANCHE 20 MAI 2018

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage		Horaire		
		Partiel	Total	Temps imparti	Heure 1ére Auto VHC	Heure dernière
PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ BORDS - PARC REGROUPEMENT BORDS						
	Premier secteur :	**5.390**	**Temps imparti :**		**0:25**	
CH0	BORDS - Sortie Parc Fermé				8:00	10:28
CH0a	ROMEGOUX - Entrée Parc Assistance	5.390	5.390	0:25	8:25	10:53
	PARC D'ASSISTANCE ROMEGOUX :			0:20		
	Deuxième secteur :	6.780	**Temps imparti :**		0:15	
CH0b	ROMEGOUX - Sortie Parc Assistance				8:45	11:13
CH1	LES CHEVALLONS	6.780	12.170	0:15	9:00	11:28
	Neutralisation	0.170	12.340	0:03		
	Troisième secteur :	**17.370**	**Temps imparti :**		**0:30**	
	Départ ES 1 : LES CHEVALLONS				9:03	11:31
	Arrivée ES 1 : LES CHEVALLONS	5.170				
CH2	BAPAILLE	12.200	29.710	0:30	9:33	12:01
	Neutralisation	0.550	30.260	0:03		
	Quatrième secteur :	13.630	**Temps imparti :**		**0:25**	
	Départ ES 2 : BAPAILLE-LA TREUILLE	0.000			9:36	12:04
	Arrivée ES 2 : BAPAILLE-LA TREUILLE	6.780				
CH2a	BORDS - Entrée Parc Regroupement	6.850	43.890	0:25	10:01	12:29
	PARC DE REGROUPEMENT BORDS PLACE DE L'EGLISE :		45'			
DEUXIEME SECTION : PARC REGROUPEMENT BORDS - PARC REGROUPEMENT BORDS						
	Cinquième secteur :	**4.750**	**Temps imparti :**		**0:15**	
CH2b	BORDS - Sortie Parc Regroupement				10:41	13:09
CH2c	ROMEGOUX - Entrée Parc Assistance	4.750	48.640	0:15	10:56	13:24
	PARC D'ASSISTANCE ROMEGOUX :			0:40		
	Sixième secteur :	6.780	**Temps imparti :**		0:15	
CH2d	ROMEGOUX - Sortie Parc Assistance				11:36	14:04
CH3	LES CHEVALLONS	6.780	55.420	0:15	11:51	14:19
	Neutralisation	0.170	55.590	0:03		
	Septième secteur :	**17.370**	**Temps imparti :**		**0:30**	
	Départ ES 3 : LES CHEVALLONS				11:54	14:22
	Arrivée ES 3 : LES CHEVALLONS	5.170				
CH4	BAPAILLE	12.200	72.960	0:30	12:24	14:52
	Neutralisation	0.550	73.510	0:03		
	Huitrième secteur :	**13.630**	**Temps imparti :**		**0:25**	
	Départ ES 4 : BAPAILLE-LA TREUILLE				12:27	14:55
	Arrivée ES 4 : BAPAILLE-LA TREUILLE	6.780				
CH4a	BORDS - Entrée Parc de Regroupement	6.850	87.140	0:25	12:52	15:20
	PARC DE REGROUPEMENT BORDS PLACE DE L'EGLISE :				**0:20**	

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage		Horaire		
		Partiel	Total	Temps imparti	Heure 1ére Auto VHC	Heure dernière

TROISIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT BORDS - PARC FERME BORDS

	Neuvième secteur :	**4.750**	**Temps imparti :**		**0:15**	
CH4b	BORDS - Sortie Parc de Regroupement				13:12	15:40
CH4c	ROMEGOUX - Entrée Parc Assistance	4.750	91.890	0:15	13:27	15:55
	PARC D'ASSISTANCE ROMEGOUX :			0:40		
	Dixième secteur :	**6.780**	**Temps imparti :**		**0:15**	
CH4d	ROMEGOUX - Sortie Parc Assistance				14:07	16:35
CH5	LES CHEVALLONS	6.780	98.670	0:15	14:22	16:50
	Neutralisation	0.170	98.840	0:03		
	Onzième secteur :	**17.370**	**Temps imparti :**		**0:30**	
	Départ ES 5 : LES CHEVALLONS				14:25	16:53
	Arrivée ES 5 : LES CHEVALLONS	5.170				
CH6	BAPAILLE	12.200	116.210	00:30	14:55	17:23
	Neutralisation	0.550	116.760	0:03		
	Douzième secteur :	**14.360**	**Temps imparti :**		**0:25**	
	Départ ES 6 : BAPAILLE-LA TREUILLE				14:58	17:26
	Arrivée ES 6 : BAPAILLE-LA TREUILLE	6.780				
CH6A	BORDS - Entrée Régime Parc Fermé	7.580	131.120	0:25	15:23	17:51
CH6Abis	Entrée Etablissement Grandon Rue du Cadran à BORDS, après Podium	0.740	131.860	0:30	15:53	18:21